



## SOUSCRIRE LES RISQUES CONSTRUCTION DES ENTREPRISES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
CR033	8 jours - 56 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	4635,00 €

### LIEUX ET DATES :

### PARIS

- Du 06/10/2025 au 07/11/2025

### OBJECTIFS

- Analyser l'articulation des différents contrats d'assurance construction
- Vendre l'assurance tous risques chantiers et montage essais
- Adopter les principes juridiques de responsabilité de droit commun des constructeurs et ses articulations avec le régime spécifique

### **Métiers préparés :**

Gestionnaires de contrats construction

Conseillers clientèle

Agents généraux

Courtiers

### **Information complémentaire :**

**Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.**

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
[ici >>](#)

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**L'alternance est faite entre les apports didactiques et méthodologiques d'analyse des garanties et de souscription.**

**Les participants réalisent des exercices pratiques pour acquérir une méthodologie de souscription.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance construction, formateur expert de l'Ipass**

## PROGRAMME

[Ce parcours permet de valider le Bloc 2 du Titre Souscripteur en assurance et réassurance RNCP36464 - BC02 - Souscrire des risques non standards en assurance et en réassurance du titre Souscripteur en assurance et réassurance](#)

- A. Assurance obligatoire des constructeurs - 4 jours
  - 1. Nomenclature des assurances construction
  - 2. Assurances spécifiques des intervenants à l'opération de construction
  - 3. Assurances de chantier
  - 4. Approche de la gestion des sinistres
- B. Souscrire l'assurance tous risques chantiers et montage essais - 2 jours
  - 1. Identifier les besoins d'assurance en matière de chantiers construction et montage-essais
  - 2. Analyser les garanties d'un contrat TRC et TRME
  - 3. Souscrire le contrat
  - 4. Appréhender le règlement des sinistres
- C. Comprendre la RC des constructeurs - 2 Jours
  - 1. Champ d'application des responsabilités civiles des constructeurs
  - 2. Grands principes des responsabilités civiles des constructeurs
  - 3. Principes juridiques clés des « garanties légales » des constructeurs

### **Validation des acquis :**

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

**L'accès à la certification est possible par la VAE. L'obtention de la certification professionnelle est subordonnée à la validation des blocs de compétences visés par la formation.**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

### **Equivalences et passerelles :**

**Cette formation n'a pas de lien avec d'autres certifications.**

## PUBLIC

Gestionnaires de contrats construction  
Conseillers clientèle  
Agents généraux  
Courtiers

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

4635,00 €  
Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / 01 47 76 58 70

Généré le 25/01/2026 à 11:15